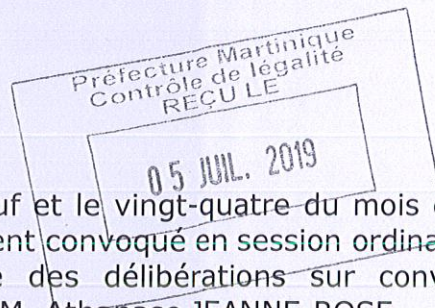




Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°20/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2019



Date de convocation : Le 18 juin 2019	la	L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoints</u> : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, M. NOLEO Eric, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.
En début de séance : Présents Procurations Absents Excusés	17 2 8 6	<u>Conseillers municipaux</u> : Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme DUPUY Olive, M. COURTINARD Jean-Marc, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, M. MARLET Camille.
En cours de Séance : Présents Procurations Absents Excusés	17 2 8 6	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : Mme CALVEYRAC Arlette, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. PETIT Claude-Henri, BASTE Mathurin (procuration à M. JEANNE-ROSE Romuald), M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, M. SOLBIAC Honoré, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET) <i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme AGEE Marie-Claire Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Jocelyne MARIE-JOSEPH pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Le Maire expose :

- Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 2,
- Vu l'ordre du jour du conseil comportant le vote du compte administratif 2018,
- Considérant qu'il y a lieu, en vertu des dispositions de l'article L2121-14 précité, que le conseil élise son président de séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

DE DESIGNER Monsieur Simon MORIN, 1^{er} adjoint au Maire, président de la séance du conseil municipal du 24 juin 2019

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et Délibéré à Saint-Joseph en l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le